



Éditorial

Il est revenu ...le temps du mépris

Alors que la **mobilisation se développe** chez les enseignants, (journées d'action des 18 décembre, 20 janvier et 8 février), **le Ministre a pris la responsabilité de publier les décrets modifiant les décrets statutaires de 1950** et élargissant le champ de la bivalence.

On ne peut pas plus clairement manifester son mépris pour les enseignants, pour leurs conditions de travail et leurs attentes professionnelles.

Cette attitude d'un **ministre totalement sourd** aux aspirations des premiers artisans du bon fonctionnement du système éducatif ne saurait nous décourager.

Nous l'affirmons depuis plusieurs mois : pour être efficace, **l'action syndicale et fédérale doit s'inscrire dans la durée.**

Pendant les semaines à venir, l'action va se développer dans les académies et dans les établissements.

Le SNCL a formulé un ensemble de recommandations très claires.

Face au mépris, nous ne céderons pas.

Marc GENIEZ

Circulaire de rentrée 2007



La circulaire de rentrée 2007 en date du 9 janvier 2007 a été publiée au B.O. n° 3 du 18 janvier 2007.

Le Ministre place cette rentrée sous le signe de "l'égalité des chances pour tous les élèves". Cette action se décline autour de cinq grands thèmes :

- le pilotage par objectifs qui permet de passer d'une logique de moyens à une logique d'évaluation des résultats, censée dégager une marge d'autonomie pour les responsables académiques. D'où la volonté de multiplier les contrats d'objectifs entre les autorités académiques et les établissements ;
- la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences et le recentrage des apprentissages fondamentaux au cœur de l'action pédagogique (renforcement de l'enseignement de la lecture, de la grammaire et du calcul mental) ;
- la généralisation des PPRE à tous les cycles du collège avec priorité aux classes de 6^{ème}, de 5^{ème} et aux redoublants ;
- la poursuite de la rénovation de l'éducation prioritaire ;
- le développement du projet personnel d'orientation et d'insertion professionnelle.

Pour plusieurs raisons, nous sommes loin de partager l'enthousiasme du Ministre pour ce texte.

D'une première analyse, il ressort que la part nationale des moyens attribués sera réduite et que le reste de l'enveloppe sera partagé entre les établissements et les enseignants les plus ... "méritants"!

Par ailleurs, rien n'est dit sur le financement horaire de la généralisation des PPRE. Sur quoi va-t-on encore rogner ?

Enfin, la charge de travail des enseignants et des professeurs principaux de Troisième et de Première, en particulier, sera considérablement alourdie à cause de la mise en place des entretiens d'orientation individualisés.

En bref, **aucune amélioration en perspective, bien au contraire**, mais des tensions de plus en plus fortes à prévoir dans les établissements.

Une analyse détaillée de cette circulaire sera publiée dans le bulletin national de mars 2007.



Classe exceptionnelle des PEGC, version 2007

Dans certaines académies, où se sont tenus les groupes de travail définissant les barèmes d'accès à la classe exceptionnelle des PEGC, il a été constaté des **traitements divers et très inégaux pour les collègues promouvables**.

Ainsi, certains recteurs ont jugé non pertinent de changer le barème et ont maintenu celui de 2006, à savoir un barème à l'ancienneté : 30 points par échelon acquis dans la hors classe et 10 points par année d'ancienneté dans l'échelon au 31/08/06.



D'autres se sont contentés de reprendre, à l'identique, le barème académique de la hors classe des certifiés.

D'autres enfin ont réinventé un barème au mérite « sauce PEGC ».

Le SNCL-FAEN rappelle son **opposition de principe à ces nouvelles modalités, pour les PEGC, comme pour les autres catégories**.

Nous refusons que les changements de classe ou de grade s'effectuent de façon discrétionnaire, en invoquant un « pseudo mérite ».

Tous les promouvables doivent accéder à la classe exceptionnelle.

Devenir des bacheliers 2002

D'après le Ministère de l'Éducation Nationale, près de 90 % des bacheliers 2002 ont poursuivi leurs études après l'obtention de leur baccalauréat, répartis comme suit :

- 35% à l'université ;
- 32% en IUT ou dans les Sections de Techniciens Supérieurs ;
- 8% dans les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles ;
- 13% dans les formations diverses.



Trois ans plus tard, 80% de ces étudiants suivent toujours une formation :

- 45% des bacheliers 2002 entrés en université sont parvenus en troisième année sans redoublement ;
- 71% de ceux entrés en IUT et 63% de ceux inscrits en STS ont réussi leur diplôme en deux ans. Ils sont 60% titulaires d'un DUT et 33% d'un BTS à poursuivre leurs études.
- Enfin, près de 60% des élèves inscrits en classes préparatoires intègrent une grande école après deux années d'étude.

Bivalence

Selon le ministre délégué à l'enseignement supérieur, « la possibilité d'enseigner dans deux disciplines, autrement dit la « **bivalence** », connaît un **succès croissant** chez les futurs professeurs ».

Ils seraient 8500 à se porter candidats à une mention complémentaire dans une autre discipline à la session 2007 du CAPES, alors qu'ils n'étaient qu'un peu plus de 7500 à la session 2006, session où, toujours selon le ministre délégué, le « niveau d'exigence très élevé » n'avait permis d'admettre que 33 candidats.

« **Succès** » bien modeste cependant, quand on sait que sur ces 7500 candidats inscrits à la session 2006, une grande majorité s'était ravisée et que seuls 290 s'étaient présentés aux épreuves !



C'est probablement pour améliorer l'attractivité de cette « mention complémentaire », si prisée, que le ministre a décidé d'attribuer une prime aux seuls détenteurs de cette « mention », qui enseigneront dans la seconde discipline, et des points supplémentaires lors de l'affectation, aux détenteurs de ladite « mention ».

Examens 2007

• Baccalauréat général et technologique :

- **Bac général** : épreuves écrites du 1^{er} groupe : 11, 12, 13, 14, et 15 juin 2007,
- **Bac technologique** : 11, 12, 13, 15, 18 et 19 juin 2007,
- **Session de remplacement** : 6, 7, 10, 11 et 12 septembre 2007.

Le calendrier des épreuves orales est fixé par les recteurs.

• Epreuves anticipées :

Les épreuves anticipées de mathématiques-informatique, d'enseignement scientifique et de français, session 2007 ou par anticipation (session 2008), sont fixées respectivement aux **11 et 12 juin 2007**.

• Brevet :

Dans toutes les académies métropolitaines, **les sessions se dérouleront les 25 et 26 juin 2007**.



Toutes les sessions devront être terminées au plus tard le 6 ou 7 juillet 2007 pour le DNB, le 9 juillet pour le baccalauréat.